

En septembre 1992, le Canada a présenté à la CE une proposition visant à protéger les forêts européennes contre l'introduction du nématode du pin et de ses vecteurs. La proposition était fondée sur la notion de gestion des risques d'après les différences entre les espèces. Les données canadiennes montraient en effet que le risque de transmission du parasite n'est pas le même pour toutes les espèces de bois d'oeuvre résineux.

Sur la foi du document canadien, la Communauté européenne a exempté de la prescription du traitement thermique ou du séchage au four toutes les importations de bois d'oeuvre de cèdre. Nos données techniques nous amènent à penser qu'il pourrait être possible d'obtenir le même genre d'exemption pour d'autres espèces, comme la pruche.

Le nématode du pin est très peu présent au Canada, et rien n'indique qu'il ait causé la perte d'arbres. Néanmoins, le Canada reconnaît que le bois d'oeuvre de pin et d'espèces mixtes comprenant le pin est le plus susceptible de transmettre le parasite. L'industrie a répondu aux exigences européennes et accepté, à compter du 1<sup>er</sup> juin dernier, de soumettre à un traitement thermique ou de sécher au four tout le bois d'oeuvre résineux exporté vers la CE. Dans le cas du bois d'oeuvre autre que le pin et le cèdre, nous avons obtenu un report de quatre mois (de juin à octobre) quant à l'application des prescriptions, mais cette dérogation a été révoquée lorsque des inspecteurs britanniques ont découvert, dans deux cargaisons de bois d'oeuvre canadien, des preuves d'infestation par l'insecte vecteur.

Suite à la décision de la CE de révoquer l'exemption, nous avons eu des discussions avec les représentants de l'industrie et des gouvernements provinciaux. Le plan d'action suivant a alors été retenu et est actuellement appliqué :

1. La Première ministre, l'honorable Perrin Beatty et moi-même avons soulevé la question lors d'entretiens séparés avec nos homologues européens dans le cadre du Sommet du G-7 tenu à Tokyo. Nous avons tous les trois fait part de notre vive inquiétude devant la décision européenne, souligné ses conséquences pour l'industrie canadienne et indiqué que, à notre avis, d'autres solutions moins restrictives pouvaient s'appliquer. Les Européens n'ont pris aucun engagement immédiat, mais les ministres et les fonctionnaires de la CE ont, à tous les niveaux, réitéré leur volonté d'examiner à nouveau les données scientifiques et de modifier le système si nécessaire.